



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Etaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Pierrette BROSSE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Andrée CARRIER - Jérémie DEREMETZ -

Étaient absents excusés : Christophe BOUQUIN-JAFFRE (pouvoir à Gilles LATTARD) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Arnaud BROYER) - Françoise DURAND (Pouvoir à Fabienne PIRON) - Catherine TEDESCHI (pouvoir à Renaud DUMAY) - Théo COCHET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Cédric BADIN - Johan PIOLLET

Secrétaire de séance : Jérémie DEREMETZ

N°2024.05.22.02 – Mise en place d'une convention de sponsoring

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la manifestation culturelle et festive Esti'Val de SAÔNE organisée par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne tous les mardis soirs du mois de juillet depuis l'année 2021,

CONSIDÉRANT le rayonnement de cet évènement annuel qui dépasse l'échelle communale,

CONSIDÉRANT la possibilité offerte à des partenaires financiers de s'associer aux côtés de la commune pour concourir à la renommée de cet évènement annuel ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité par le comité consultatif pour l'organisation de cette manifestation, créé par délibération N°2020.11.02.06 en date du 02 novembre 2020, d'établir un sponsoring en faveur de l'organisation de ces festivités ;

CONSIDÉRANT que cette convention prévoit les différents soutiens possibles et les contreparties de la commune tout en fixant les conditions du sponsoring ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ouvrir la possibilité de sponsoring à l'évènement Esti'Val de SAÔNE pour lequel des partenaires financiers souhaiteraient s'associer ;

CONSIDÉRANT qu'il est, de fait, nécessaire d'établir et approuver ladite convention-cadre de sponsoring ;

CONSIDÉRANT que le projet de convention est annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'avis rendu par le comité consultatif pour l'organisation de cette manifestation en date du 15 mai 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention-cadre relative au sponsoring, dans le cadre de l'évènement Esti'Val de SAÔNE porté par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec tous les sponsors.

Accusé de réception en préfecture
001-210103487-20240522-2024-05-22-02-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

PRECISE que les recettes occasionnées seront inscrites au budget principal des exercices 2024 et suivants.

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 22 mai 2024

Le Maire,

Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication/et ou notification le
Le Maire
Renaud DUMAY

